



DÉLIBÉRATION

Du

CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 19 novembre 2025	SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025
Membres en exercice 29	L'an 2025, le mardi 25 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents 24	
Membres représentés 2	
Membres absents 3	
Nombre de suffrages exprimés 26	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Élodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Élodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Émilie SENKEZ, Timmy BOITEL, Justine FRANCELLE, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET, Aurélie SAVOYE,
	<u>ABSENTS REPRESENTEES</u> : Séverine PECHON avait donné pouvoir à Sylvie BONIFACE Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON
	<u>EXCUSÉS</u> Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY
	<u>ABSENTS</u> Christian DETROISIEN
	A été nommé (e) secrétaire : Loïc CARETTE

N° D 2025-11-582

BÂTIMENT – DEMANDE DE SUBVENTION MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ HOTEL DE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, portant notamment sur l'accessibilité des établissements recevant du public

VU l'article Art. R. 111-19-7 et suivant du Code de Construction de l'habitat.

VU l'Agenda d'Accessibilité Programmé signé entre la Commune de Roye et l'État

VU l'avis à l'unanimité de la commission Infrastructures et Réseaux réunie le 24 novembre 2025

VU l'avis de la commission des finances réunie le 24 novembre 2025

CONSIDÉRANT que certains travaux sont nécessaires sur l'Hôtel de Ville afin de le rendre accessible à toutes formes de handicap.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Il convient de réaliser des travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'Hôtel de ville, notamment de l'ascenseur et de l'accès en fauteuil roulant sur l'arrière du bâtiment.

Le montant total de la prestation de mise aux normes est de 43 488,96 euros TTC

Le Conseil Départemental de la Somme au titre du fond d'appui aux communes (FAC) et l'État via la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) peuvent accompagner la ville dans la réalisation de ces travaux pour 40% du montant HT chacun.

Le plan de financement est le suivant :

Conseil Départemental de la Somme 14 496,32 €

DSIL : 14 496,32 €

Ville de Roye : 7 248,16 €

Poste de dépenses :

Mise aux normes ascenseur : 38 952,00 € TTC

Signalétique horizontale et verticale : 4 536,96 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

A l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE Madame le Maire à faire réaliser les travaux de mise aux normes de l'Hôtel de Ville.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

Berger
Levraud

ID : 080-218006450-20251125-D2025_11_582-DE

ARTICLE 2 : APPROUVE le Plan de financement prévisionnel de l'opération.

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le maire à solliciter les partenaires financeurs et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

